

LE CONGRES
DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

Conseil de l'Europe
F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel : +33 (0)3 88 41 20 00
Fax : +33 (0)3 88 41 27 51/ 37
<http://www.coe.int/cplre>



12^{ème} SESSION PLENIERE DU CONGRES

Strasbourg, le 19 mai 2005

CG (12) 11
Partie II

DOUZIEME SESSION

(Strasbourg, 31 mai – 2 juin 2005)

5^e Forum des villes et régions de l'Europe du Sud-est
(Budva, Serbie-Monténégro, 11-12 octobre 2004)¹

Rapporteur :

M. Goran ANGELOV, "L'Ex-République yougoslave de Macédoine"
Chambre des pouvoirs locaux
Groupe politique : PPE/DC

EXPOSE DES MOTIFS

¹ Soumis à l'examen du Groupe de travail *ad hoc* des élus locaux et régionaux du Sud-Est de l'Europe le 30 mai 2005

Introduction

Le Forum qui s'est tenu à Budva (Serbie-Monténégro) les 11 et 12 octobre 2004 était le 5^{ème} Forum des villes et régions de l'Europe du Sud-Est, rendez-vous annuel des élus locaux et régionaux organisé par le Congrès depuis novembre 2000. Il a bénéficié comme les précédents Forums du soutien du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est et s'inscrit dans la lignée des "Forums économiques" organisés depuis 1996 par le Congrès, en coopération étroite avec la Fondation Européenne pour le Développement Durable des Régions (FEDRE).

Le Forum de Budva fait suite aux quatre précédents qui se sont tenus respectivement à Skopje (16-18 novembre 2000), Istanbul (2-3 novembre 2001), Novi Sad (18-20 avril 2002) et Prijedor (22-23 septembre 2003). Ces Forums représentent les activités majeures organisées par le Congrès dans le Sud-Est de l'Europe depuis 5 ans, auxquelles il faut ajouter le soutien constant apporté aux Agences de la Démocratie Locale (ADL) et plus récemment l'appui du Congrès à la création d'une Eurorégion Adriatique, lancée lors de la Conférence de Termoli (8-9 novembre 2004).

Votre Rapporteur tient à remercier M. Rade Jovanovic, Maire de Budva, de l'accueil chaleureux réservé aux participants lors de ce Forum, ainsi que l'Union des Municipalités du Monténégro pour son soutien dans l'organisation de ce Forum. L'engagement personnel du Maire ainsi que de ses collaborateurs ont créé les conditions optimales pour la bonne organisation de ce Forum.

A. CONTEXTE GÉNÉRAL DU FORUM

1. Préparation du Forum de Budva

L'organisation et la préparation de ce Forum ont été supervisés par le Groupe de travail ad hoc des élus locaux et régionaux du Sud-Est de l'Europe (GT-SEE) du Congrès qui a consacré plusieurs de ses réunions à la préparation du Forum et a examiné les conclusions de la visite préparatoire effectuée à Budva par un représentant du Secrétariat du Congrès et des représentants de la FEDRE.

2. Suivi des Forums précédents

Après chacun des Forums, le Congrès a adopté plusieurs recommandations et résolutions qui ont permis de dresser le bilan des ses activités en Europe du Sud-Est et d'en assurer le suivi. Ces textes adoptés par le Congrès sur la base des résultats de ces différents Forums ont permis de concrétiser plusieurs des propositions lancées à cette occasion, en particulier la création du Réseau NALAS².

² - Forum de Skopje (16-18 novembre 2000) : Recommandation 91 (2001) et Résolution 111 (2001) adoptées le 31 mai 2001 (Rapporteurs MM. Haegi et Mildon)

- Forum d'Istanbul (2-3 novembre 2001) et de Novi Sad (18-20 avril 2002) : Recommandation 112 (2002) et Résolution 135 (2002) adoptées le 6 juin 2002 (Rapporteurs MM. Mildon et Masters)

- Forum de Prijedor (22-23 septembre 2003) : Recommandation 146 (2004) et Résolution 174 (2004) adoptés par le Congrès le 27 mai 2004 (Rapporteurs MM. Sofianski et Polic)

Les Délégués des Ministres ont adopté une réponse à la Recommandation 112 (2002) le 12 février 2004.

Les Délégués des Ministres ont adopté une réponse à la Recommandation 146 (2004) le 22 septembre 2004.

3. Les principaux thèmes du Forum de Budva

Comme les précédents Forums (Skopje, Istanbul, Novi Sad et Prijedor), le Forum de Budva avait comme objectif principal de développer la coopération entre les villes et régions du Sud-Est de l'Europe d'une part entre elles, mais également avec les autres villes et régions européennes dans le but d'échanger leur propre expérience, mais aussi le cas échéant de créer des partenariats dans des domaines spécifiques. L'objectif politique à terme étant de développer les échanges, la coopération, une meilleure gouvernance des villes et régions de l'Europe du Sud-est qui ont eu à faire face aux conséquences des conflits récents, et ainsi contribuer à la stabilité dans cette partie de l'Europe.

Même si certains thèmes identiques ont été traités dans chacun des Forums, celui de Budva a particulièrement mis l'accent (cf. Annexe 1 - programme) sur :

- la situation socio-économique au niveau local et régional, avec une attention particulière sur les services publics fournis par les collectivités locales,
- les conséquences de la privatisation,
- l'accès pour les réfugiés et les personnes déplacées aux financements de logement et les mesures d'aides sociales,
- le tourisme comme outil de relance des économies locales et régionales (débat particulièrement intéressant dans la ville touristique de Budva),
- le rôle que les autorités locales et régionales peuvent jouer dans la lutte contre la corruption et les différents trafics, notamment dans un cadre transfrontalier,
- les mécanismes de financement offerts aux autorités locales et régionales par la Banque de Développement du Conseil de l'Europe ainsi que par les programmes de l'Union Européenne,
- les évolutions des partenariats entre les autorités locales et régionales de l'Europe du Sud-Est avec leurs partenaires européens.

4. Participants

Le Forum de Budva a accueilli environ 200 participants (en particulier des élus locaux et régionaux originaires de l'Europe du Sud-Est et de nombreux pays européens) ainsi que de nombreuses personnalités et experts.

Lors de la séance d'ouverture, après le discours de bienvenue par Rade Jovanovic, maire de Budva, Vice-président de l'Union des Municipalités du Monténégro, des communications ont été présentées par :

- Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, dont le message a été lu par Ulrich Bohner, Directeur exécutif du Congrès,
- Branimir Gvozdenovic, Vice-Premier Ministre de la République du Monténégro,
- Michael C. Mozur, Coordinateur Spécial Adjoint du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est,

- Sphetim Çausi, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Rapporteur sur les pouvoirs locaux et régionaux (RAP-LARC) des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe,
- Giovanni Di Stasi, Président du Congrès,
- Maurizio Massari, Ambassadeur, Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro,
- Nada Sevo, Maire de Prijedor (ville hôte du 4^{ème} Forum des villes et régions de l'Europe du Sud-Est en septembre 2003).

La liste complète des participants figure en annexe à la publication consacrée aux débats complets de ce Forum.

Les participants à ce Forum étaient pour l'essentiel :

- des représentants des organisations internationales et européennes (Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, OSCE, Banque de Développement du Conseil de l'Europe, Agence Européenne pour la Reconstruction),
- des représentants des autorités nationales et gouvernementales
- des élus locaux et régionaux ainsi que des membres des associations nationales et régionales de pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe du Sud-Est,
- des représentants des organisations non gouvernementales, en particulier de la Fondation Européenne pour le Développement Durable des Régions (FEDRE), ainsi que de l'Association des Agences de la Démocratie Locale,
- des représentants de la société civile et des milieux économiques.

Vingt membres du Congrès ont également participé aux travaux de ce Forum.

5. Exposition

Comme pour les précédents Forums, la Fondation Européenne pour le Développement Durable des Régions (FEDRE) a coordonné l'installation de stands d'information à proximité de la salle de conférence, qui ont permis aux participants au Forum de s'informer de projets de coopération et d'initiatives de grandes entreprises dans le Sud-est de l'Europe. Pour sa part, le Congrès avait installé un stand d'information, qui a permis de compléter l'information des participants sur les activités du Congrès et du Conseil de l'Europe en général.

B. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU FORUM

Comme pour les Forums précédents, les conclusions principales du Forum de Budva font l'objet d'une Déclaration finale (cf. Annexe 2), adoptée à l'unanimité des participants lors de la session de clôture le 12 octobre 2004. Cette session était présidée par Giovanni Di Stasi, Président du Congrès, et Claude Haegi, Président de la FEDRE, avec les contributions de Ulrich Bohner, Directeur exécutif du Congrès et Rade Jovanovic, Maire de Budva.

Les points principaux qui ressortent du Forum de Budva peuvent être résumés comme suit :

1. Sur le plan politique

En complément des thèmes spécifiques traités lors du Forum, les participants ont dénoncé les violences qui ont eu lieu en Europe du Sud-Est, en particulier au printemps 2004. Ils ont réaffirmé que le respect du droit des minorités est un facteur de la paix civile et donc du développement économique dans la région.

S'agissant du Kosovo, les participants ont souhaité une évolution politique acceptable pour toutes les communautés, et encouragé les autorités de Belgrade et de Pristina à poursuivre le dialogue engagé dans le but d'améliorer les conditions de vie et la liberté de circulation de toutes les communautés.

Cette question est évidemment suivie depuis ce Forum par le Congrès, avec la plus grande attention en particulier la réforme de l'administration au niveau local au Kosovo.

2. Situation socio-économique en Europe du Sud-Est : L'action des autorités locales et régionales

Il s'agissait du thème majeur abordé lors de ce Forum sous des angles différents. Dans son intervention, le Président du Congrès ainsi que l'Ambassadeur Massari de l'OSCE, ont souligné l'importance du développement économique sur l'évolution de la démocratie locale et régionale. En effet, les autorités locales et régionales contribuent à créer les conditions et l'environnement favorable à un développement de l'économie locale et régionale même si tous ont reconnu que les moyens financiers des autorités locales sont trop limités. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de tirer parti du savoir-faire des petites et moyennes entreprises, et bien entendu, des possibilités offertes par le développement du tourisme respectueux de l'environnement. Les débats ont mis l'accent sur la nécessité de prolonger la saison touristique (en particulier en ciblant les retraités d'Europe du Nord) et d'assurer une bonne formation du personnel d'encadrement, d'améliorer les services et infrastructures touristiques.

Le chômage reste dans la plupart des régions du Sud-est de l'Europe un des problèmes majeurs. Certaines données chiffrées alarmantes ont été citées : ainsi, à Mitrovica, on est passé de 24000 salariés en 1989 à 1000 en 2002. Même si le secteur privé s'est développé, il ne compense pas les pertes d'emplois dans les entreprises d'État, et de nombreuses zones rurales continuent de s'appauvrir. De nombreux jeunes qui continuent leurs études ne trouvent pas d'emploi sur place et sont contraints d'émigrer. C'est pourquoi la perspective de l'élargissement de l'Union Européenne aux pays du Sud-est de l'Europe peut créer une dynamique, mais nécessite une mobilisation de tous les acteurs.

Dans les régions où le taux de chômage peut varier de 20 à 40 %, auquel il faut ajouter l'"économie grise", le terrain est propice au développement des trafics et de flux illicites d'argent.

Les intervenants ont notamment souligné que les autorités locales et régionales peuvent et doivent jouer un rôle, en particulier :

- en contribuant au développement de l'État de Droit et à une plus grande justice sociale, dans le but également de combattre les extrémismes,
- par un meilleur contrôle des déficits publics au niveau local et régional,

- en développant l'accès à la justice pour les particuliers et les personnes publiques, et en luttant contre la pratique des pots-de-vin pour obtenir les marchés publics,
- en luttant contre la déresponsabilisation politique des élus locaux et régionaux.

Même si certains ont noté une progression des investissements internationaux dans la région, notamment dans le domaine de l'énergie, ils restent toutefois insuffisants.

De nombreuses autres questions mériteraient d'être approfondies lors de prochains Forums ou Conférences, notamment :

- la forte baisse de la population dans certaines régions de l'Europe du Sud-Est,
- les politiques migratoires et la fuite des cerveaux,
- le rôle des médias dans la perception du développement économique.

3. Les enjeux pour les autorités locales et régionales sur le plan socio-économique

Les points suivants ont été mis en évidence :

- l'importance de la création d'entreprises en particulier par les jeunes ;
- le partenariat "public/privé" comme moyen d'attirer les citoyens privés (sur la base d'exemples tels qu'en Slovaquie) ;
- le rôle des associations de pouvoirs locaux et des ONG ;
- l'importance des réformes financières pour accélérer le développement économique ainsi que les transferts de responsabilités (réforme des tarifs des services publics) ;
- le rôle des politiques régionales pour réduire les disparités régionales.

a. Les services publics

Notre ancien Président, M. Chenard, a présenté un exposé très riche sur cette question en insistant sur la nécessité de fournir les services indispensables aux populations qui relèvent de la responsabilité des élus quelque soit le distributeur. Il a notamment insisté sur la nécessité de maîtriser correctement la délégation de service public (cf. résumé des débats).

b. Le logement des réfugiés et personnes déplacées

Cette question (déjà abordée lors du Forum de Prijedor) a été poursuivie et développée à Budva. Le représentant de l'UNHCR a souligné à Budva que la solution à la question des réfugiés passe par l'intégration locale. Quelques progrès paraissent avoir été enregistrés dans la restitution des biens aux propriétaires, notamment en Bosnie-Herzégovine. Mais il convient d'attendre que cette tendance se confirme. En effet, il faut tenir compte du fait que la plupart des réfugiés étaient propriétaires de leurs logements.

Le défi qui reste à relever est bien celui du rapport public/privé. Les réfugiés devraient pouvoir retrouver la propriété de leurs biens s'ils sont réintégrés dans leur pays d'origine. Les municipalités ont en charge non seulement la question des propriétés, mais également les aspects du développement local en général, qu'il s'agisse des infrastructures ou des projets de développement en général. Si l'UNHCR a construit de nombreux logements dans plusieurs

pays, les autres organismes financiers ont également un rôle important à jouer à cet égard, comme l'Agence Européenne de Reconstruction de l'Union Européenne.

S'agissant de la cohésion sociale, la représentante du Pacte de Stabilité a indiqué qu'une attention particulière a été accordée à la promotion de la coopération en matière d'énergie. Quant à la liberté du commerce, 28 accords ont été conclus entre les pays du Sud-Est de l'Europe et ont des effets sur la vie quotidienne de tous les habitants. Les Ministres de la région se sont également penchés sur les moyens de développer l'emploi. Compte-tenu de la situation économique difficile, les investissements dans le domaine social sont des investissements à long et moyen terme. Des actions sont également menées dans le domaine du dialogue social, de la protection sociale, de la santé publique et du logement.

Concernant l'initiative régionale pour les "Migrations, l'asile et les réfugiés" (MARRI) du Pacte de Stabilité, il faut souligner qu'un million de logements ont été détruits pendant la guerre. Dans la mesure où 90 % des logements étaient des propriétés privées, il faut aborder la question dans sa globalité. Selon l'intervenant, des dispositions législatives adaptées sont nécessaires pour renforcer le rôle des municipalités dans la construction de logements pour les réfugiés, par des lois de décentralisation. Les coopératives de logements ont besoin d'être développées. Les Ministres du logement de la région, dans la Déclaration de Vienne, ont déclaré qu'il fallait trouver d'urgence des solutions légales pour les logements irréguliers qui représentent 50 à 60 % du parc immobilier dans la région. Des centaines de millions d'Euros de subventions ont été utilisés pour la reconstruction de logements. Mais ce processus paraît insuffisant. Les emprunts auprès des organismes financiers internationaux représentent seulement une partie de la réponse. Il convient dès lors de renforcer le système bancaire, qui est seul en mesure de financer les municipalités et les individus à des taux acceptables. D'où l'idée d'un système de "fonds de garantie pour le logement". Il s'agit d'un projet qui permettrait de proposer des emprunts à tous ceux qui ont besoin de logements. Il s'agit là d'une piste qui mérite d'être explorée, notamment les possibilités qu'ont les gouvernements d'accorder des garanties aux propositions de prêts faites par les banques. Il faut également tenir compte du fait que la pratique du logement social n'est pas très populaire dans la région, et que le principe de la location n'est pas très développé. D'autre part, il conviendrait de régler la question des "logements sauvages" et traiter de la question des biens qui sont situés dans un autre pays.

c. La décentralisation fiscale et la propriété municipale

Notre collègue M. Frécon a rappelé les 3 domaines fondamentaux sur lesquels repose la Charte Européenne de l'Autonomie Locale : les fonctions des autorités locales, les compétences qui leur sont attribuées, et les ressources financières. Il a d'autre part explicité de façon complète la notion de ressources financières propres, et de ressources financières transférées (cf. résumé des débats). Il a conclu en rappelant le rôle que le Congrès peut jouer pour aider les pays à élaborer des textes législatifs dans ces domaines, en soulignant que c'est à chaque pays qu'il convient de décider de ses lois et des principes qu'il veut mettre en place.

d. Le tourisme comme outil de relance des économies locales et régionales

Il s'est agi d'un thème particulièrement bienvenu dans la ville de Budva, et qui a fait l'objet d'un assez long débat.

Le Maire de Bijelo Polje (Président du Conseil de direction de l'Union des municipalités du Monténégro) a notamment mis l'accent sur les possibilités de développement offertes par le nord du Monténégro (riche en montagnes et en forêts...) et le rôle que les collectivités locales peuvent jouer dans les formes de tourisme à développer. Le Monténégro ne disposant pas encore d'expérience en matière de tourisme de montagne, le maire a plaidé en faveur d'un tourisme respectueux des ressources de l'environnement. De son côté, le Directeur des organismes de tourisme de Budva a souligné que le tourisme a été la force motrice du développement sur la côte, ce qui a apporté des changements profonds, faisant de Budva l'une des communes les plus développées de la région. Il a fait valoir que le tourisme a la possibilité de promouvoir les investissements au niveau local, créer des emplois hautement qualifiés, bénéficier à d'autres secteurs comme les petites et moyennes entreprises, l'agriculture traditionnelle, etc. Il a indiqué que le tourisme est le moyen par lequel des pays pauvres ont pu prendre leur place dans l'économie mondiale, ce qui est le cas du Monténégro. La législation a permis aux autorités locales de s'organiser pour s'intégrer dans les grands courants européens et mondiaux par la création d'un organisme de tourisme de la municipalité de Budva. A cet égard, il s'est prononcé pour que le musée de Budva puisse s'insérer dans un réseau de musées mondiaux. Il a plaidé pour que le tourisme se développe, tout en veillant à éviter les effets négatifs sur l'environnement.

Pour sa part, le Directeur d'une agence touristique voit les choses différemment et a estimé que le tourisme ne représente que près de 15 % du Produit National Brut du Monténégro, et qu'avec l'économie souterraine cet apport pourrait atteindre le double. Il a plaidé pour limiter les effets négatifs du développement touristique et souligné que le tourisme doit être contrôlé.

La discussion a fait apparaître :

- la dimension sociale, culturelle, économique et environnementale du tourisme,
- les nombreux problèmes concernant les infrastructures, la modernisation des hôtels et les problèmes de formation des acteurs touristiques. Le Délégué de l'Agence de la Démocratie Locale (ADL) de Niksic a présenté un projet de développement touristique au nord du Monténégro (tourisme culturel et tourisme d'aventure).

En plus du développement des infrastructures, il est apparu nécessaire d'étendre la saison touristique, de rénover le parc hôtelier, et d'assurer une meilleure formation des professionnels et des cadres du secteur hôtelier.

Le Président du Congrès a repris la proposition de développer la coopération entre les écoles et les universités spécialisées dans le domaine du tourisme, proposition introduite dans la Déclaration de Budva et dont la mise en œuvre pourrait être confiée à la Fondation FEDRE.

4. La lutte contre la corruption et les divers trafics en Europe du Sud-Est: le rôle des autorités locales et régionales

Il s'agit d'un problème déjà abordé lors du Forum de Prijedor et développé plus largement à Budva. L'accent a été mis sur l'aspect transfrontalier de la corruption et sur la mise en œuvre du document préparé par le Congrès en 1999 : le Code de Conduite des élus locaux et régionaux.

Les principaux points soulevés ont été les suivants :

- la corruption est un fléau auquel les élus locaux doivent s'opposer, dans la mesure où elle représente une menace pour les valeurs de la démocratie, entrave le développement économique et accroît la pauvreté. Elle présente une dimension sociale mais également économique, frappe donc les particuliers, les entreprises et l'économie locale et régionale dans son ensemble.
- En plus des actions en justice qu'elle nécessite, elle implique que les fonctionnaires municipaux soient politiquement neutres, ce qui suppose qu'ils soient payés correctement et ne soient pas impliqués dans des affaires mêlant des intérêts privés.
- Les pays qui sortent de longues années de système à parti unique ont des difficultés à créer des services publics avec des fonctionnaires conscients de telles responsabilités. La lutte contre la corruption ne peut être effective que dans des régimes démocratiques, c'est-à-dire dans un environnement pluraliste, de tolérance, de liberté d'expression et où règne la liberté des médias et la sécurité des personnes.
- Les mesures anti-corruption actuelles n'ont pas encore été très efficaces. Des mesures fermes comme la réforme des systèmes financiers et juridiques sont nécessaires. Le problème doit être abordé dans sa dimension criminelle. Le dépistage doit être précoce, et les législations doivent être adaptées pour permettre une lutte efficace au niveau local.
- Le rôle des autorités locales sera d'autant plus efficace que les citoyens prendront une part de plus en plus active à la vie des institutions et seront conscients de l'impact de leur rôle.
- Les autorités locales, proches des citoyens, sont très exposées dans cette lutte. En conséquence, les programmes de lutte anti-corruption doivent être engagés non seulement au niveau national, mais à tous les autres niveaux. La transparence doit par conséquent être améliorée au niveau des autorités locales, avec un niveau élevé de participation des associations de citoyens à la vie locale. Des exemples ont été cités tels que la mise en place d'un téléphone anti-corruption à la municipalité de Budva qui fonctionne 24h/24.
- La lutte contre la corruption passe également par l'éveil précoce des jeunes à cette importante question.
- Des législations adéquates sur les marchés publics (tels que préparées avec le soutien de l'Initiative Anti-corruption du Pacte de Stabilité) (SPAI) doivent être adaptées aux autorités locales.
- Les autorités locales doivent être informées et pouvoir contribuer à la mise en œuvre des directives du Conseil de l'Europe dans la lutte contre la corruption (GRECO) et des grandes conventions internationales et européennes (cf. les Conventions du Conseil de l'Europe adoptées lors du Sommet des Chefs d'Etat le 17 mai 2005).

- Les pays du Sud-Est de l'Europe doivent pouvoir compter sur un soutien international pour la préparation et la mise en œuvre de nouvelles lois dans ce domaine. La création d'un secrétariat indépendant à Sarajevo constitue un premier pas vers une action collective des pays de la région dans la lutte contre la corruption.
- Outre les bases juridiques, conformes aux normes européennes et internationales, il convient de mettre en place les institutions de lutte contre la criminalité et le blanchiment de l'argent assurant une coopération avec les autres pays. Il est en effet important que l'espace de lutte contre la corruption soit le plus large possible et permette une coopération internationale.
- Les nouvelles lois doivent intégrer le rôle que les autorités locales peuvent jouer dans ce domaine (transparence de la gestion des services publics, information des citoyens...).
- Les trafiquants et criminels de toute nature (armes, drogue, traite des êtres humains, trafic d'organes) organisent leur trafic au-delà des frontières depuis longtemps. Tous ces trafics génèrent d'importantes masses financières, et constituent des pertes considérables de ressources pour les pays du Sud-Est de l'Europe. Ceci nécessite une très bonne formation des policiers (sensibilisés à la coopération au-delà des frontières), une réflexion et une action au niveau local et régional, ainsi qu'une meilleure formation des médias et des jeunes.
- A cet égard, les radios locales jouent un rôle considérable pour l'information des différentes communautés. Toutefois, elles sont de moins en moins nombreuses. Les radios et télévisions régionales jouent un rôle important pour développer la formation des journalistes, faire en sorte qu'ils puissent être associés à cette lutte, dépister les actes de corruption et mener les enquêtes de manière pertinente.
- Notre collègue M. Masters a notamment souligné que les médias locaux et régionaux frontaliers devraient coopérer davantage entre eux dans ce domaine. Il a souligné l'importance de l'éducation civique des jeunes qui doivent devenir de plus en plus conscients de leur histoire et de leur environnement. L'éducation aux valeurs, cultures et religion des autres est donc essentielle. Il a proposé qu'un programme transfrontalier soit développé pour apprendre l'histoire de l'autre, et développer l'instruction civique. Ceci afin de permettre aux jeunes concernés de mieux comprendre les questions liées aux trafics, à la corruption, et d'être en mesure de les identifier et de les rejeter.
- Dans la lutte contre la criminalité transfrontalière, les autorités nationales ont un rôle important à jouer. Mais il existe également un manque de coopération entre les polices et un déficit de compétences entre les autorités locales. Les carences des polices municipales et frontalières proviennent surtout d'un manque de coopération, a souligné la responsable de l'Institut Est-Ouest. Des exemples existent cependant, comme le Conseil transfrontalier dans le Sud-Est Adriatique qui regroupe des représentants des autorités de chaque pays.

5. L'accès aux fonds européens pour les autorités locales et régionales de l'Europe du Sud-Est

a. Les possibilités de prêts offertes par la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Cette question avait été déjà largement débattue lors du Forum de Novi Sad. La volonté de poursuivre une bonne coopération entre le Congrès et la Banque a motivé l'inscription à nouveau de ce thème. Doté de 4,3 milliards d'Euros de fonds propres, la Banque du Conseil de l'Europe a pour vocation première l'aide aux réfugiés et lors de catastrophes naturelles. Pour les Balkans, il est difficile d'assurer des prêts à long terme (15 ans maximum). Pour certains dossiers la période peut aller jusqu'à 20 ans, parfois plus. Généralement le financement peut se faire à hauteur de 50 % d'un projet, mais il faut des garanties du gouvernement central pour permettre aux collectivités locales d'obtenir des prêts.

La Banque a deux domaines d'action privilégiés dans les Balkans : Cohésion sociale (aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées) et développement du capital humain (éducation et santé publique). Dans les Balkans, ce sont principalement les projets individuels qui sont les plus utilisés. Les projets sectoriels sont réservés aux catastrophes naturelles et écologiques, et les programmes multi-projets (pour les banques) doivent être garantis par les gouvernements. Il a été rappelé que pour les autorités locales, les demandes doivent être sollicitées par le Ministère des Finances au nom des autorités locales, et que le transfert de crédits se fait par le biais des procédures internes. L'action de la Banque du Conseil de l'Europe va se focaliser sur le logement social et les infrastructures locales (objectifs de cohésion sociale, santé, éducation). La Banque du Conseil de l'Europe ne peut réellement intervenir que si la législation nationale favorise le développement des investissements des collectivités locales.

b. Les programmes de l'Union Européenne

Ils ont été présentés par un représentant de l'Agence Européenne de Reconstruction au Monténégro qui a précisé que l'aide européenne dans les Balkans est une assistance à la reconstruction, au développement et à la stabilisation. La direction administrative est coordonnée à partir de Thessalonique. L'Agence travaille en liaison étroite avec les gouvernements concernés et les municipalités. Environ 2,3 milliards d'Euros ont été dépensés depuis l'an 2000. Ces crédits ont porté en particulier sur les infrastructures, les routes et les installations du traitement des eaux usées, et en 2004, en faveur des écoles et des services publics. Dans le futur, il est envisagé que ces investissements s'orientent vers les institutions financières internationales, l'Agence jouant un rôle dans le domaine de l'expertise, de l'assistance technique et du suivi des projets. Au Monténégro, les crédits de l'Union Européenne ont contribué à renforcer des investissements dans les services municipaux et les infrastructures. Le succès va dépendre de la capacité des autorités locales à créer un environnement sain pour les citoyens. L'Agence a pour but d'aider les autorités locales à se doter d'outils de management durable, et à créer des services publics plus efficaces.

6. Les partenariats avec les autorités locales d'Europe du Sud-Est

Ce thème a été le fil conducteur de l'ensemble des Forums précédents. L'objectif à Budva était d'examiner dans quelle mesure les partenariats entre villes se sont développés. Présidé par notre collègue M. Martini, Président de l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL), cette session a permis d'évaluer l'évolution de ces partenariats, qui prennent la forme

d'échanges d'informations, de conseils à la maîtrise d'ouvrage, de formation professionnelle pour des personnels techniques, administratifs ou à des élus.

Dans l'avenir, ces coopérations entre villes pourraient porter sur la modernisation des finances publiques locales, et développer les échanges entre associations d'élus au niveau européen voire mondial. L'intensification des relations de coopération décentralisée (prenant la forme de conventions librement conclues par les autorités locales elle-mêmes, dans des domaines de leur compétence) peut constituer un important catalyseur pour la stabilisation de zones qui ont connu des conflits. Il a été souligné que le développement des partenariats est une œuvre de longue haleine qui nécessite beaucoup de concertation et de nombreux échanges entre responsables, dans un esprit d'estime commune. Il ne s'agit pas seulement d'un dialogue entre donateurs et bénéficiaires, mais bien d'un travail à long terme qui permet de valoriser les acquis, les expériences et les savoir-faire réciproques.

a. Projet d'une Eurorégion Adriatique

Lors du Forum, ce projet a été largement présenté, ainsi que le projet de Protocole de partenariat, destiné à être signé à Termoli (Molise, Italie) les 8 et 9 novembre 2004. Ce projet pourrait servir de modèle à d'autres Eurorégions en Europe, car l'objectif est de créer une structure légère, destinée à aborder des problèmes communs par une coopération étroite dans les domaines du tourisme, de la culture, de la pêche, des infrastructures et des transports. Le Vice-président de la Région Molise a conclu son propos de la façon suivante : "L'Adriatique doit être une mer qui nous réunit, et non une mer qui nous divise".

b. Le Réseau des Agences de la Démocratie Locale

Comme à chaque Forum, l'Association des Agences de la Démocratie Locale a pu présenter les dernières évolutions des ADL. Le maire de Kragujevac, Vice-président de l'AADL, dont la ville a désormais 40 000 personnes sans travail, a réaffirmé le fait que la démocratie ne pourra s'installer durablement sans développement économique et vice versa. S'agissant des partenariats, il a souligné qu'ils ne se sont pas développés comme prévu car les réformes économiques n'ont pas suivi, et parce que les autorités locales n'ont pas suffisamment de compétences et de moyens. Les ADL représentent un instrument important à la disposition des autorités locales, notamment pour développer les partenariats au niveau local, mais aussi pour favoriser le développement socio-économique, la défense des droits de l'homme et des minorités. La commune de Kragujevac grâce à ses échanges d'expériences avec une ville italienne partenaire a pu contribuer à l'implantation de petites entreprises en Serbie centrale.

c. Projet SEDECO (Service de Coopération Décentralisée en Europe) et le développement des partenariats

Le projet SEDECO a été présenté lors du Forum de Budva suite à une étude relative aux besoins et compétences des collectivités locales en matière de coopération décentralisée (en Suisse : Cantons de Vaud et de Genève ; en France : Annecy et la Bourgogne), auprès d'un échantillon de municipalités, d'associations et d'ONG. Un des objectifs de ce projet était la création d'une base de données permettant de mettre en ligne des offres et des demandes de partenariats avec d'autres municipalités étrangères, ainsi que de déterminer leurs besoins en matière de création de partenariats internationaux. Il ressort de cette étude que les principales difficultés rencontrées par les municipalités sont souvent des ressources humaines insuffisantes et la peur des coûts engendrés, ainsi que la distance géographique entre les

municipalités partenaires. D'autre part, de nombreuses municipalités ne disposent pas de services spécifiques consacrés aux questions internationales, ce qui constitue un handicap sérieux. Si l'on ajoute les problèmes linguistiques rencontrés, on voit les obstacles majeurs auquel est confronté le développement de la coopération décentralisée. De plus, si de nombreuses municipalités de l'Europe du Sud-Est souhaitent développer des partenariats avec des municipalités d'Europe de l'Ouest, en revanche, l'offre de partenariats émanant des municipalités d'Europe de l'Ouest est beaucoup plus faible. On observe également que la plupart des coopérations initiées avec des villes étrangères sont le fruit de l'investissement personnel d'un ou plusieurs élus locaux particulièrement motivés. S'ils changent de fonction, le partenariat risque de se réduire. L'une des difficultés est donc de concilier le manque d'enthousiasme des municipalités d'Europe de l'Ouest à développer des partenariats avec le manque de compétences et de moyens financiers des municipalités d'Europe du Sud-Est qui souhaiteraient bénéficier de cette coopération décentralisée pour leur développement local.

Au cours des différents Forums des villes et régions de l'Europe du Sud-Est, plusieurs initiatives de partenariats ou jumelages avec des villes du Sud-Est de l'Europe ont été présentées. Certaines se sont avérées des succès. À Budva, par exemple, le maire de Targoviste (Roumanie) a présenté une initiative intéressante entre autorités locales de Roumanie, Bulgarie et Turquie destinée à créer un centre de formation et la reconversion de jeunes employés. Ce projet a pu être réalisé en raison de la proximité géographique des villes et des jumelages existant entre ces communes.

En revanche, d'autres partenariats qui existaient de longue date et qui ont été revitalisés au lendemain des conflits, sont maintenant moins actifs, voire même mis en veilleuse. La question se pose même de savoir si de tels partenariats peuvent subsister lorsque les majorités politiques des villes partenaires changent !

Le projet SEDECO est pour l'instant mis en veilleuse dans la mesure où les partenaires du projet se sont désengagés.

Ceci étant, le Congrès continue de soutenir l'idée que le développement d'échanges d'expériences et de contacts personnels avec les élus du Sud-Est de l'Europe reste un moyen important pour montrer l'intérêt que les citoyens européens portent à la stabilité et au développement de la démocratie locale dans cette partie de l'Europe.

d. Le Réseau NALAS

Lors du Forum de Budva, votre Rapporteur a eu l'opportunité de donner les dernières informations sur le développement du Réseau des Associations de pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est qui a été lancé à la suite du premier Forum de Skopje en novembre 2000. Ce Réseau a permis un important échange d'expériences entre responsables des associations de pouvoirs locaux du Sud-Est de l'Europe, ainsi que la préparation de nouveaux projets communs, avec le soutien financier de plusieurs donateurs et du Pacte de Stabilité.

L'historique, les principales activités et les problèmes du Réseau NALAS font l'objet d'un rapport séparé présenté lors de cette 12^{ème} Session Plénière (CG (12)12 Partie II).

7. Conclusions générales du Forum

Les conclusions générales ont été marquées par l'adoption de la Déclaration de Budva. Les intervenants ont notamment mis l'accent sur les points suivants :

- l'importance d'une participation active des citoyens à la vie des municipalités en Europe du Sud-Est. A cet égard, la lutte contre la corruption par les autorités locales est indispensable pour reconquérir la confiance des citoyens et favoriser le développement global de la société.
- le Forum a prouvé que des élus du Sud-Est de l'Europe d'origines différentes pouvaient se mettre autour d'une même table pour échanger des opinions, mais que désormais il fallait parvenir à une phase de coopération plus active. L'objectif est donc de passer des paroles aux actes, en particulier sur les questions de corruption, de gestion des finances locales, et de la libre circulation des personnes et des biens.
- plusieurs intervenants ont souligné l'impatience des dirigeants politiques et des citoyens de cette région pour une adhésion prochaine à l'Union Européenne. A cet égard, M. Haegi a souligné qu'en attendant l'adhésion à l'Union, des coopérations étroites peuvent être développées pour vivre avec l'Europe même sans en être membre. L'harmonisation des législations étant en effet déjà entreprise, il s'agit également d'adapter les comportements politiques et économiques des élus locaux et régionaux à cette perspective.
- l'initiative de créer une "Eurorégion Adriatique" peut, au travers de projets concrets, permettre de surmonter les divergences et les conflits et favoriser un rapprochement avec les institutions européennes.
- sur le plan économique, d'importants efforts de formation sont nécessaires pour les dirigeants, et les accords transfrontaliers, notamment en matière d'énergie, doivent être conclus.
- concernant le tourisme, le Sud-Est de l'Europe possède un potentiel indéniable. Mais les erreurs d'autres régions touristiques ne doivent pas être commises, en particulier par une densification excessive. Il convient de mettre la nature au centre du tourisme.
- la coopération entre le Congrès et le Comité des Régions de l'Union Européenne et l'organisation d'une conférence commune destinée à informer les représentants locaux et régionaux de l'Union sur la situation de la démocratie locale dans le Sud-Est de l'Europe est de bonne augure pour assurer une passerelle entre l'Union Européenne et les autres Etats du Conseil de l'Europe.
- La proposition de créer un Réseau de centres de formation de cadres du tourisme (repris dans la Déclaration finale) a été largement appuyée par le maire de Budva.
- la coopération internationale est absolument indispensable pour permettre aux autorités locales et régionales de lutter contre la corruption.
- Les institutions financières européennes et internationales ont un rôle important à jouer dans le développement économique du Sud-Est de l'Europe au niveau local et régional.

- La réussite économique ne peut pas venir exclusivement de l'extérieur et des pouvoirs publics, mais bien de la participation active des citoyens du Sud-Est de l'Europe qui doivent s'impliquer davantage dans la vie démocratique au niveau local et régional.

C. Considérations finales

Ce résumé des principales contributions au Forum de Budva montre que ce genre de conférences permet d'aborder une très large gamme de thèmes d'actualité pour les autorités locales et régionales. L'expérience de 5 Forums donne maintenant au Groupe de travail ad hoc des élus locaux et régionaux du Sud-Est de l'Europe la lourde tâche de tirer les leçons de ces Forums, et surtout de préparer le 6^{ème} Forum qui est prévu à Sinaia (Roumanie) en novembre 2005 à l'invitation des autorités roumaines.

Votre Rapporteur considère qu'il serait souhaitable à l'avenir de sélectionner un nombre limité de thèmes prioritaires, présentés par un nombre restreint d'intervenants, en accord avec les autorités roumaines, afin de réserver davantage de temps aux discussions et aux questions des participants.

Enfin, dans la mesure où un des résultats concrets des Forums antérieurs a été la création du Réseau NALAS qui représente les Associations de pouvoirs locaux de la région, il serait opportun d'associer directement ce Réseau à l'organisation et à la préparation de ce prochain Forum.

Il serait également indispensable de tenir compte des recommandations formulées par le 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etats du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005) ainsi que des orientations données par le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est lors de ses dernières réunions.

ANNEXE 1

5^{EME} FORUM DES VILLES ET DES REGIONS DE L'EUROPE DU SUD-EST 11^{EME} Forum économique

Budva (Serbie-Monténégro), 11-12 octobre 2004
Lieu : Grand Hotel Avala – Mediteranska 1 – Budva (Serbie-Monténégro)

PROGRAMME

Lundi 11 octobre 2004

09.00 **Discours de bienvenue par Rade JOVANOVIC**, Maire de Budva, Vice-président de l'Union des Municipalités du Monténégro, Serbie-Monténégro

Cérémonie d'ouverture

Message de Terry DAVIS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, lu par **Ulrich Bohner**, Directeur Exécutif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Branimir GVOZDENOVIC, Vice Premier Ministre de la République du Monténégro

Michael C. MOZUR, Coordinateur Spécial Adjoint du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Shpëtim ÇAUSHI, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Rapporteur sur les pouvoirs locaux et régionaux (RAP-LARC) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Allocutions de :

Giovanni DI STASI, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
Ambassadeur Maurizio MASSARI, Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro

Communication de :

Nada SEVO, Maire de Prijedor, Ville hôte du 4^{ème} Forum des villes et régions de l'Europe du Sud-Est

11.00 **La situation socio-économique – au niveau local et régional – en Europe du Sud-Est**

Présidence :

Claude HAEGI, Président de la Fondation pour l'Economie et le Développement Durable des Régions d'Europe (FEDRE)

Kristof BENDER, Analyste principal, European Stability Initiative

Gordana COMIC, Membre du Congrès, Membre de l'Assemblée de Vojvodine, Serbie-Monténégro

Dragan BISENIC, Journaliste, Serbie-Monténégro

Alain DERIAZ, FEDRE

Discussion

14.30 **Les enjeux pour les autorités locales et régionales d'Europe du Sud-Est en matière de développement socio-économique**

Présidence et introduction par :

Michael C. MOZUR, Coordinateur Spécial Adjoint du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Miljenko DORIC, Membre de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des affaires locales et régionales de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
Ludmila SFIRLOAGA, Vice-présidente du Congrès, Roumanie

1. Les services publics fournis par les collectivités territoriales (eau, énergie, infrastructures, etc.) : les conséquences de la privatisation

Alain CHENARD, Ancien Président du Congrès, ex-Maire de Nantes et ex-Président de la Société de Transports Publics de la Communauté urbaine de Nantes, France

2. L'accès au financement des logements pour les réfugiés et les personnes déplacées et des mesures d'aides sociales

Dario CARMINATI, Représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en Serbie-Monténégro

Jela BACOVIC, Vice-ministre du Commerce extérieur de la Serbie-Monténégro, Co-Président de la sous-table de la Table de Travail II sur la cohésion sociale du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Kilian KLEINSCHMIDT, Chef du Bureau de liaison de Bruxelles, MARRI («Initiative régionale pour les migrations, l'asile et les réfugiés»), Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est

16.30

Présidence : **Giovanni DI STASI**, Président du Congrès

La décentralisation fiscale et la propriété municipale comme moyens de garantir des ressources financières adéquates aux autorités locales et régionales

Jean-Claude FRECON, Vice Président du Congrès

Le tourisme : un outil de relance des économies locales et régionales

Tarzan MILOSEVIC, Maire de Bijelo Polje, Président du Conseil de Direction de l'Union des Municipalités du Monténégro

Ivan KRAPOVIC, Directeur des organisations touristiques de Budva, Monténégro

Branko- Diki KAZANEGRA, Directeur de l'Agence touristique "Adriatic express" de Budva, Monténégro

Dijana CELIK, Responsable de l'Hôtel "Splendid", entreprise hôtelière "Montenegrostars", Becici, Budva, Monténégro

Kerim MEDJEDOVIC, Délégué de l'Agence de la Démocratie Locale de Niksic, Monténégro

18.30

Fin de discussion

Mardi 12 octobre 2004

9.00

Le rôle des autorités locales et régionales dans la lutte contre la corruption et les divers trafics (blanchiment d'argent, traite des êtres humains, etc.) notamment dans un cadre transfrontalier

Présidence :

Keith WHITMORE, Président de la Commission du développement durable du Congrès, Royaume-Uni

Veselin MARKOVIC, Maire-Adjoint de Budva, Serbie-Monténégro

Veselin SUKOVIC, Secrétaire Exécutif du Bureau de Liaison du Secrétariat Régional de SPAI (Initiative Anti-Corruption du Pacte de Stabilité)

Pedrag MITROVIC, Directeur de l'Administration pour la lutte contre le blanchiment d'argent, Monténégro

Anka VOJVODIC, Maire de Bar, Membre du Conseil de Direction de l'Union des Municipalités du Monténégro

Owen MASTERS, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe au Kosovo : L'éducation civique et la formation des médias comme moyens de prévention

Sasha HAVLICEK, Directrice principale, Programme de coopération régionale et transfrontalière, Institut

Est-Ouest : Trafic transfrontalier dans la région de Dubrovnik / Herceg-Novi / Kotor / Trebinje
Débat

11.00 **L'accès des collectivités territoriales d'Europe du Sud-Est aux fonds européens et leur gestion**

Présidence :

Alain CHENARD, Ancien Président du Congrès, France

1. Les mécanismes de financement de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Christian TABACARU, *Senior Loan Officer* au sein de la Direction Générale des prêts

2. Les programmes de financement de l'Union Européenne

Luigi SANDRIN, Directeur du Centre opérationnel de l'Agence Européenne de Reconstruction (AER) à Podgorica, Serbie-Monténégro

Débat

13.00 Conférence de presse

14.00 **Les tendances actuelles des partenariats avec les autorités locales et régionales d'Europe du Sud-Est et leur impact sur le développement socio-économique**

Présidence :

Gianfranco MARTINI, Président de l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL), membre du Congrès

Pierre POUGNAUD, Conseiller technique, Commission Nationale pour la Coopération Décentralisée (CNCD), Ministère français des Affaires Etrangères

Antonio CHIEFFO, Vice-président de la Région Molise, Italie, Initiatives Euro Adriatica

Dobrica MILOVANOVIC, Vice-Président de l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL), Maire Adjoint de Kragujevac (Serbie)

Sandrine BOUILLE, Chargée de recherche et d'information, SEDECO (Service de coopération décentralisée en Europe), Projet conjoint Congrès/Syni Lausanne/UNOPS

Goran ANGELOV, Président en exercice du Réseau des Associations de pouvoirs locaux du Sud-Est de l'Europe (NALAS), Président de ZELS (Association de pouvoirs locaux de l'Ex-République yougoslave de Macédoine")

Débat

17.00 **Conclusions générales du Forum et adoption de la Déclaration finale**

Présidence :

Giovanni DI STASI, Président du Congrès

Relja JOVANCEVIC, Président de l'Union des Municipalités du Monténégro, Maire de Berane

Kilian KLEINSCHMIDT, Chef du Bureau de liaison de Bruxelles, MARRI («Initiative régionale pour les migrations, l'asile et les réfugiés»), Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Présentation du projet de Déclaration finale

Session de clôture du Forum:

Claude HAEGI, Président de la Fondation pour l'Economie et le Développement Durable des Régions d'Europe (FEDRE)

Ulrich BOHNER, Directeur Exécutif du Congrès

Rade JOVANOVIC, Maire de Budva, Vice-président de l'Union des Municipalités du Monténégro

5^{ème} Forum des Villes et des Régions du Sud-Est de l'Europe
11^{ème} Forum économique
Budva, Serbie-Monténégro, 11 et 12 octobre 2004

DECLARATION DE BUDVA
adoptée à l'unanimité le 12 octobre 2004

Les participants au 5^{ème} Forum des Villes et des Régions du Sud-Est de l'Europe (11^{ème} Forum économique) réunis à Budva les 11 et 12 octobre 2004 à l'invitation de la Ville de Budva et à l'initiative du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, et en coopération avec la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe (FEDRE) ;

1. remercient la municipalité de Budva de son chaleureux accueil et l'Union des Communes du Monténégro du soutien apporté au Forum ;

2. sur le plan politique :

2.1. dénoncent les violences en Europe du Sud-Est, en particulier au printemps 2004, et réaffirment que le respect intégral des droits des minorités est un facteur indispensable de paix civile et de stabilité, conditions dont dépend le développement économique ;

2.2. En ce qui concerne le Kosovo :

- espèrent que le document-cadre pour la réforme du gouvernement et de l'administration au niveau local, à l'élaboration duquel le Conseil de l'Europe a participé, facilitera une évolution politique acceptable pour toutes les communautés dans l'esprit de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte européenne de l'autonomie locale ;

- encouragent les autorités de Belgrade et de Pristina à poursuivre le dialogue engagé dans le but d'améliorer les conditions de vie et la liberté de circulation de toutes les communautés ;

- encouragent l'ensemble des communautés :
 . à contribuer au développement de la démocratie et des droits de l'homme
 . à participer massivement aux prochaines élections à l'Assemblée du Kosovo ;

- demandent aux partis politiques de respecter pleinement la législation et la réglementation en matière d'élections et d'en appliquer les dispositions ;

2.3. réaffirment le rôle essentiel que les pouvoirs locaux et régionaux doivent jouer dans la promotion de la stabilité politique et du développement économique dans l'Europe du Sud-Est dans la perspective de l'intégration européenne ;

2.4. soulignent combien il est important de développer la coopération transfrontalière entre les pouvoirs locaux et régionaux en Europe du Sud-Est et, à cet égard, invitent les gouvernements de la région à signer et à ratifier la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière ;

2.5. appuient les efforts de l'Union Européenne pour renforcer le rôle joué par les pouvoirs locaux et régionaux dans le processus de consolidation de la démocratie dans la partie occidentale des Balkans, et invitent la Commission européenne à associer le Conseil de l'Europe, particulièrement le Congrès, à la mise en œuvre du Programme CARDS et à la Nouvelle Politique de voisinage ;

2.6. apportent leur soutien aux travaux du Comité des régions de l'Union européenne dans ce domaine et saluent l'initiative tendant à la tenue d'une Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe du Sud-Est qui serait organisée conjointement par le Congrès et le Comité des régions de l'UE dans la région de Venise, au printemps 2005, pour assurer le suivi du 5^{ème} Forum tenu à Budva ;

2.7. se félicitent de la récente officialisation du Réseau des Associations de Pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (Réseau NALAS) et tout particulièrement de la signature de ses statuts lors de la 11^{ème} session plénière du Congrès en mai 2004, ainsi que de l'élection imminente du président du Réseau ;

2.8. rappellent que le Réseau NALAS, qui est un résultat concret des précédents Forums des Villes et Régions de l'Europe du Sud-Est organisés depuis 2002, constitue un outil majeur de coopération entre les pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est ;

2.9. saluent la proposition d'inviter le Réseau NALAS et l'Association des Agences de la démocratie locale (AADL) à la Conférence ministérielle régionale du Sud-Est sur la gouvernance démocratique aux niveaux local et régional (Zagreb, 25-26 octobre 2004), organisée sous les auspices du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est et du Conseil de l'Europe) ;

2.10. espèrent que cette Conférence ministérielle de Zagreb débouchera sur des résultats concrets, permettant notamment des améliorations sur le plan législatif, un dialogue plus étroit entre l'administration centrale et les collectivités locales, un renforcement du leadership et de la gestion stratégique des pouvoirs locaux et régionaux, une plus forte participation des citoyens et une amélioration des services publics locaux ;

3. en ce qui concerne la situation socio-économique locale et régionale en Europe du Sud-Est :

3.1 sont convaincus que l'amélioration des conditions économiques au niveau local et régional est un facteur clé pour la mise en place d'institutions démocratiques en Europe du Sud-Est ;

3.2 soutiennent pleinement l'idée élaborée aux Nations Unies (ONU) de garantir des « services publics de base » pour la population locale, à savoir l'accès à l'eau, à l'énergie, au logement, à la santé, à l'éducation, etc., et encouragent les initiatives prises dans ce cadre par FEDRE et UNITAR ;

3.3 soulignent le rôle qu'un tourisme durable peut jouer dans le progrès socio-économique et rappellent combien il est important de prolonger la saison touristique, en particulier en ciblant les retraités d'Europe du Nord, de bien former le personnel d'encadrement dans le tourisme et d'améliorer de nombreux services et infrastructures touristiques ;

3.4 conseillent d'améliorer l'utilisation des fonds de l'Union européenne et d'autres ressources financières en prenant en compte à tous les niveaux les principes de développement durable, afin de permettre aux pays candidats d'entrer dans l'Union européenne dans les meilleures conditions possibles;

3.5 sont persuadés que les collectivités régionales/cantoniales devraient attribuer aux collectivités locales des compétences et des ressources financières suffisantes, dans l'esprit de la Charte européenne de l'autonomie locale, pour que celles-ci soient en mesure d'appliquer des politiques et des priorités cohérentes ;

3.6 demandent aux gouvernements d'Europe du Sud-Est de doter les collectivités locales de compétences leur permettant d'administrer les biens publics dans leur municipalité, y compris ceux qui peuvent faire l'objet d'une privatisation, et d'appuyer les actions et contacts de la Fondation FEDRE avec des entreprises privées à cet effet ;

3.7 demandent que soient développés des partenariats publics et privés au niveau local et régional, en particulier par l'entrepreneuriat public, afin de réaliser rapidement des infrastructures qui sont extrêmement nécessaires ;

4. s'agissant des mesures de lutte contre la corruption :

4.1 reconnaissent que l'instabilité des conditions économiques, l'augmentation du chômage, des privatisations incontrôlées et les liens entre les intérêts publics et privés favorisent la corruption et que cette dernière, à son tour, empêche les investissements, et donc le développement socio-économique ;

4.2 estiment :

– qu'il est nécessaire de faire en sorte que les collectivités locales et régionales soient des partenaires qui apportent une participation et un soutien sans réserve au processus d'élaboration des Stratégies nationales contre la corruption, et notamment de leurs Plans d'actions comportant les mesures spécifiques de lutte contre la corruption ;

– que la formation du personnel et des élus est un outil essentiel pour prévenir la corruption et invitent le Congrès et le réseau européen des instituts de formation des collectivités territoriales (Réseau ENTO) à lancer des activités de formation spécifiques s'inspirant du « Code de conduite des élus locaux et régionaux », adopté par le Congrès en 1999 ;

– que chaque collectivité locale ou régionale devrait adopter des dispositions particulières afin de prévenir la corruption, de la combattre, de la faire connaître et de sensibiliser l'opinion publique à cette entreprise, tout en insistant sur le fait que la lutte contre la corruption n'a pas lieu seulement au niveau national, mais aussi sur le plan local et régional, eu égard aux spécificités et à la nature des villes et régions ;

– que l'établissement et le renforcement des offices d'information publics existants, qui ont pour but de sensibiliser et de familiariser le public aux mesures contre la corruption, ne devraient pas être gérés seulement par les autorités centrales, mais que les collectivités locales et régionales devraient être étroitement impliquées dans cette gestion ;

– qu'il conviendrait d'élaborer un programme d'éducation civique pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre la corruption ;

4.3 à cet égard, proposent de créer des commissions de liaison spécialisées comprenant des représentants de tous les échelons d'administration (local, régional, national), avec une participation importante de toutes les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux d'Europe du Sud-Est ;

4.4 soutiennent l'entière utilisation des instruments du Conseil de l'Europe pour prévenir la corruption (conventions, application par les Etats membres des normes européennes, formation et assistance technique) ;

5. sur la situation des réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays :

5.1 appellent tous les gouvernements intéressés et la communauté internationale, compte tenu des problèmes qui se posent aux municipalités, à faciliter l'accès au financement d'un logement adéquat pour les réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays ;

5.2 se félicitent que l'Initiative régionale MARRI sur les migrations, l'asile et les réfugiés, créée dans le cadre du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, ait été transférée à la Région ;

5.3 invitent les gouvernements et les pouvoirs locaux à garantir l'accès aux droits sans entrave ni discrimination pour les réfugiés, les personnes de retour dans leurs foyers et les populations déplacées et en particulier l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services municipaux, conformément aux normes et aux acquis internationaux ;

5.4 invitent les gouvernements à tenir leur engagement visant à résoudre la question des installations non autorisées, exprimé dans la Déclaration de Vienne sur les programmes nationaux et régionaux en matière d'installations non autorisées en ESE, signée par les Ministres de la Région le 28 septembre 2004 ;

5.5 invitent tous les gouvernements de l'ESE, avec le soutien de la communauté internationale et des institutions financières internationales et commerciales, à faciliter l'accès au financement pour le logement et à coopérer pour le développement de fonds de garantie nationaux et régionaux ;

5.6 encouragent les municipalités en ESE à instaurer des associations et coopératives pour le logement et à explorer des possibilités de partenariat privé-public afin de développer un marché immobilier sain et équilibré accessible à toutes les catégories sociales et comprenant des logements locatifs sociaux à des prix abordables, en se basant sur les bonnes pratiques dégagées lors de la reconstruction de l'Europe après la guerre ;

5.7 demandent aux organisations internationales, et en particulier au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et UN-HABITAT pour des solutions durables aux problèmes de logement, d'associer le Congrès à leurs activités ayant trait au retour et à l'intégration au niveau local et régional des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays, et de prendre en considération à cet effet le rapport du Congrès « Flux migratoires en Europe du Sud-Est : le rôle des élus locaux et régionaux », adopté par ce dernier à sa 11^e session plénière, en mai 2004 ;

6. au sujet de l'Association des agences de la démocratie locale (AADL) :

6.1 se félicitent de l'ouverture prochaine d'une nouvelle ADL à Mostar et de l'extension des activités de l'AADL dans le Caucase du Sud, avec le projet de création d'une ADL en Géorgie ;

6.2 afin de soutenir le nombre croissant des activités de l'association dans les domaines de la démocratie locale, de la coopération transfrontière, du dialogue interculturel et du développement économique local, invitent les donateurs à maintenir et accroître leurs contributions financières et techniques ;

7. en ce qui concerne le développement de partenariats/échanges avec les collectivités locales et régionales d'Europe du Sud-Est (coopération décentralisée) :

7.1 invitent le Congrès à poursuivre et développer ses activités ayant pour but de favoriser les projets de coopération concrets entre collectivités locales et régionales, et plus spécialement les Forums des villes et régions d'Europe du Sud-Est (Forums économiques), les agences de la démocratie locale, le projet SEDECO (Service de coopération décentralisée en Europe) et le Réseau NALAS ;

7.2 et souhaitent, dans ce contexte, que soient favorisés en particulier les échanges d'informations sur les partenariats existants, les demandes et offres de nouveaux partenariats, les programmes spécifiques de financement dans le cadre des fonds de l'Union européenne et les activités de promotion de partenariats ;

8. s'agissant de l'accès des collectivités locales et régionales d'Europe du Sud-Est aux Fonds européens :

8.1 invitent la Banque de développement du Conseil de l'Europe à faciliter l'accès des collectivités locales et régionales d'Europe du Sud-Est aux prêts favorisant le développement socio-économique et en particulier la construction de logements destinés aux réfugiés ;

8.2 demandent à l'Union européenne et à ses agences spécialisées, ainsi qu'à la Banque mondiale et autres institutions financières, de contribuer à l'amélioration des infrastructures au niveau local et régional, plus spécialement dans les domaines des transports, de l'environnement, de la gestion de l'eau ;

9. pour la coopération dans la région de la Mer Adriatique :

9.1 se félicitent de l'initiative commune du Congrès et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe afin de promouvoir le développement de la coopération entre collectivités locales et régionales des rives des Mers adriatique et ionienne (y compris la Grèce) ;

9.2 sont persuadés que la Conférence sur « la coopération transfrontière et le développement durable des régions du bassin adriatique » (Termoli, Région de Molise, Italie, 8-9 novembre 2004) conduira à la création d'une Eurorégion, comportant un Conseil de l'Adriatique et cinq comités spécifiques. Les principaux domaines de coopération seront l'environnement, le tourisme et la culture, la pêche, l'agriculture, les transports et les infrastructures ;

9.3 estiment que cette initiative servira de cadre pour une gestion efficace des ressources communes, établira les conditions les plus favorables à un développement durable et préparera l'intégration de ces pays à l'Union européenne ;

9.4 soutiennent le projet visant à constituer un Réseau d'établissements supérieurs de tourisme et d'hôtellerie dans la Région de l'Adriatique, qui pourrait être développé par la Fondation FEDRE, en particulier pour ce qui est de l'évaluation, des contacts et de la collecte de fonds.